

**CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES**

**PROCÈS-VERBAL – 1/2026**

**Séance ordinaire du 10 février  
à la Salle des spectacles**

**Présidence : M. François Puricelli**

Membres présents :	71
Membres absents excusés :	08
Membres non excusés :	<u>01</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Muriel CUENDET SCHMIDT, Paulette DE VRIEZE STAN, Anne-Marie FISCHER, Sandrine LARGEY BOTTI et MM. Cédric FIORA, Nicolas GAROFLID, Nicolas HÄUSEL, Cristian NEAGU.

Absent non excusé : M. Christophe CHABLAIS.

Arrivée tardive : M. Laurent BALSIGER.

A 19h30, **M. François Puricelli**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux, M. Damien Bally, Secrétaire municipal.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Pour information, la responsable de la communication est présente ce soir pour prendre des photos du Conseil, afin de compléter le matériel de communication pour la communication institutionnelle. En effet, les décisions prises par le Conseil communal seront publiées sur l'application CommuneApp. Si quelqu'un s'oppose à paraître sur les photos, merci de se manifester auprès du secrétariat.

Le Président donne lecture de la liste des personnes qui se sont excusées ce soir et des arrivées tardives et procède à l'appel au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 69 personnes présentes.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président informe que s'agissant du point 8, il y aura une modification à l'ordre du jour. En effet, le Bureau, à la suite du dépôt de la motion de M. Ernest Corbaz « Préservation des ressources d'eau et de captage », a eu un doute sur la recevabilité formelle de cette initiative comme motion. Sur la base d'un avis donné par la juriste du canton, M. Ernest Corbaz a accepté de transformer sa motion en postulat.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que modifié.

***Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté avec 63 oui et 1 abstention.***

## **2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

*(Décès, lettres démissions, communications diverses, etc.)*

Notre commune a été tragiquement touchée par le drame du 1<sup>er</sup> janvier à Crans Montana. L'émotion est grande. Trois jeunes gens domiciliés dans notre commune ont perdu la vie : Léonard Harlant, Vivian Mariétan et Léo Sanglard et 4 blessés. Trois arrangements de fleurs ont été disposés dans la salle pour leur rendre hommage. Nous sommes en pensées avec leurs familles et leurs camarades ainsi qu'avec les 4 blessés graves qui vont devoir se reconstruire après cet horrible événement. Il propose à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence. Il présente également nos condoléances à notre collègue Mme Laetitia Kulak qui vient de perdre son papa.

Lors du dernier Bureau, nous avons :

- Traité le vœu de Mme la Conseillère communale Noémie Neumann Donegani concernant la rédaction des procès-verbaux du Conseil communal. En se référant à l'article 29 du règlement précisant que le PV doit stipuler les résultats des scrutins, elle demandait que, pour chaque vote, le PV mentionne le nombre de voix « Pour » et « Contre », en les répartissant par groupe politique. Le Bureau a constaté que l'outil actuel de vote électronique ne permet pas de trier automatiquement les résultats des votes et que ce travail impliquerait du temps et comporterait des risques d'erreurs. Le Bureau examinera s'il est possible de le faire dans le cadre du développement du futur logiciel e-séance législatif qui est en cours de finalisation.
- Il informe également que la Confrérie des anciens présidents du Conseil communal aura lieu le jeudi 19 mars 2026 à 18h30 à la Caserne des pompiers – Épalinges.
- Le Bureau s'est également penché sur le dépôt d'interpellations au nom et pour le compte de conseillers absents en séance. Il a considéré que les interpellations doivent être déposées personnellement par leur auteur. S'il devait être absent, l'interpellation peut être déposée par un co-auteur ou au nom du groupe politique. Cela permet en effet à la Municipalité de demander des précisions cas échéant, voire d'y répondre sur le champ comme notre Règlement le prévoit.

- Il prie de réserver d'ores et déjà la date du samedi 30 mai prochain pour la traditionnelle sortie du Conseil communal, le programme sera dévoilé ultérieurement.

Il informe que le Président de la Commune de Blatten nous a écrit en date du 19 janvier pour nous remercier du don reçu. En effet, une partie des conseillers/ères ont fait don de leurs jetons de présence de la séance de décembre. Le montant récolté ayant été doublé par la Municipalité, le don d'Épalinges a été de CHF 5'700.-.

Il constate que la campagne électorale en vue des élections communales du 8 mars prochain bat son plein. Des affiches électorales ont hélas déjà été vandalisées et ce à maintes reprises. Il déplore ces actes bêtes qui disqualifient surtout leurs auteurs. Nous avons la chance en effet de vivre des élections libres et démocratiques dans notre pays. Cela reste un privilège par les temps qui courent.

La journée du 8 mars prochain s'annonce chargée avec le dépouillement des votations fédérales, une élection complémentaire au gouvernement vaudois et nos élections communales. Vous êtes nombreux à avoir reçu une convocation pour les opérations de dépouillement qui se dérouleront ici même à la Salle des spectacles. Il salue le travail de planification et d'organisation effectué conjointement par notre secrétaire Mme Fabienne Gheza et M. Damien Bally, Secrétaire municipal. De nombreux employés de la Commune se sont portés volontaires pour cette opération et il les remercie par avance. Les scrutateurs seront affectés à des fonctions bien précises et ils resteront aux mêmes postes durant la durée des opérations. Il en résulte que les heures de convocation diffèrent en fonction des affectations. Il se réjouit de vous accueillir ce jour-là. Merci d'avance pour votre précieux concours au dépouillement du scrutin.

Conformément à la décision prise par notre ancienne présidente Mme Anne-Marie Fischer lors d'une élection complémentaire à la Municipalité et aux instructions du Canton en la matière, les candidats à la Municipalité et leurs proches ne seront pas admis dans les locaux du dépouillement. La Préfète a par ailleurs annoncé sa visite ce jour-là en compagnie de sa nouvelle collègue.

Il termine ses communications en vous informant qu'il a rencontré la Municipalité en date du 26 janvier dernier afin de préparer la présente séance. Il a également eu le plaisir de rendre visite à M. Robert Favre à l'occasion de ses 90 ans. Personnalité bien connue d'Épalinges, Robi Favre est un employé communal retraité et il a été le premier concierge de l'établissement scolaire de Bois-Murat.

Pour terminer, une pétition relative à la place de jeux de l'Ofréquaz vient d'être déposée au Greffe, à son intention. Conformément à l'art. 76a de notre règlement, le Bureau examinera si elle est de compétence de la Municipalité et, si cela est bien le cas, elle lui sera transmise. Cas échéant, la commission des pétitions sera saisie.

Le Président en a terminé avec ses communications.

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 70.

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025.**

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 9 décembre 2025.

**Au vote, avec 66 oui, 0 non et 2 abstentions, le procès-verbal du 9 décembre est accepté.**

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 71.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.**

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

##### **M. Alain Monod, Syndic**

- Nous avons reçu fin janvier du Service des finances, qui surveille les finances cantonales, une lettre qui se veut non comminatoire et qui reprend pour l'essentiel des éléments dont vous avez déjà pu prendre connaissance soit par des propos de notre responsable des finances soit par des remarques faites dans les brochures des budgets et comptes ainsi que par ses communications et par le président de la Commission des finances également. D'ailleurs cette lettre a été remise rapidement au Président de la Commission des finances selon la pratique qui la communiquera lors de leur prochaine séance le 24 février prochain. Une fois de plus, et comme nombre de communes, notre principal problème est les dépenses pas forcément les rentrées. La Municipalité est attentive à la situation tant à travers le budget de fonctionnement que des investissements à venir. Notre défi, et c'est aussi le vôtre, investir aujourd'hui sans compromettre demain.
- La deuxième communication est en lien avec la tragédie de Crans-Montana. Suite à un courrier du Conseil d'État, sous la plume de Mme Isabelle Moret en charge des établissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boisson, nous avons dû faire le point. Sans tomber dans la paranoïa mais tant que faire se peut pour diminuer les risques. Premièrement, les établissements soumis à la LADB, dans la chaîne de responsabilités, on trouve d'abord les exploitants. Aucune obligation de contrôle de la part des communes contrairement ce que vous avez pu entendre et lire en Valais. Le contrôle s'opère soit au moment de l'autorisation de construire puis d'exploiter. Parfois si des travaux sont exécutés sans mise à l'enquête il n'y a pas de contrôle. Il peut y avoir des contrôles au changement d'exploitant. Nous allons évidemment être attentifs aux matériaux, aux sorties de secours et à la formation du personnel. Mais nous n'avons pas de ressources à l'interne ni de compétences. Nous allons donc probablement faire appel à un prestataire externe. Dans l'immédiat un courrier est adressé aux exploitants pour leur rappeler les exigences en termes de matériaux, de sortie de secours et de formation du personnel. Deuxième axe, nos propres bâtiments que ce soit du patrimoine administratif ou financier. Une rapide analyse nous permet de dire que nous n'avons pas de situation qui nécessite de mesures urgentes. Il rappelle aussi l'excellent travail effectué par le responsable de la sécurité au sein du SDIS notamment en ce qui concerne les établissements scolaires. S'agissant de nos bâtiments nous allons monter en puissance dans les analyses.
- Lors de la séance du mois de novembre, M. le Conseiller Stéphane Bruneau a interpellé la Municipalité s'agissant de Smartvote. Vérification faite, nous n'avons reçu aucun courrier de Smartvote. Mais si tel avait été le cas, la Municipalité ne serait pas entrée en matière pour une raison bien simple c'est qu'il faut compter entre CHF 10'000.00 à 11'000.00 pour pouvoir offrir cette prestation aux candidats

comme aux électeurs. Dans les CHF 11'000.00 ne sont pas compris les ressources internes qu'il s'agirait de développer au sein de la Commune.

- La dernière communication concerne l'Auberge communale. Il a souvent dit que l'objectif était l'ouverture au 1<sup>er</sup> avril mais ce sera malheureusement reporté au 1<sup>er</sup> mai en raison de la livraison des installations techniques. Les entreprises travaillent en flux tendu, elles n'ont pas de stock. Elles attendent la commande définitive du matériel pour commencer la fabrication. Il n'a pas été possible de les commander avant la signature du bail comme la Municipalité a intéressé les futurs exploitants au choix des installations.

**M. Roland Perrin, Municipal :**

- **Question de M. le Conseiller communal Stéphane Bruneau concernant l'eau :** La réponse a été transmise par écrit à tous les conseillers. C'est tout à fait exceptionnellement que la Municipalité a répondu par écrit à une question. Il lui semblait judicieux que le Conseil ait en mains une carte qu'il était difficile d'expliquer oralement.
- **Place de jeux de l'Ofréquaz :** Lors du contrôle annuel de la place de jeu l'Ofréquaz il a été relevé que le jeu construit au milieu de la place il y a 18 ans n'était plus aux normes, en particulier sur les points suivants :
  - Un test HIC (Head Injury Criterion) a été effectué par une entreprise spécialisée pour contrôler le respect des normes. Le rapport du test a montré que le tartan posé dans la zone de chute n'était plus assez amortissant et présentait un risque important en cas de chute d'un enfant.
  - La passerelle en cordes armées qui a malheureusement été brûlée commençait à se démonter.
  - Le mur de grimpe partiellement cassé et sur lequel manquait des prises présentait des risques de blessure.

Le risque a été jugé suffisamment important pour justifier le démontage de ce jeu. Tant l'école que la structure parascolaire en ont été informées. Il convient encore de relever que pour remplacer le tartan il était de toute manière nécessaire d'enlever le jeu.

Le montant nécessaire à la remise aux normes du jeu (env. CHF 50'000) implique de présenter un préavis au Conseil communal. De plus la totalité des autres jeux présents sur cette place et la cour d'école comportent des éléments abîmés et vieillissants. La Municipalité a donc décidé de repenser l'entier de cette place et de présenter les résultats des réflexions dans un préavis. Elle a aussi décidé de mettre en attente la plantation d'arbres qui aurait permis de diminuer à terme l'intensité très marquée de l'îlot de chaleur sur la cour de l'école.

**Mme Brigitte Crottaz, Municipale :**

- **Quartier du Cloalet :** Elle ne va pas refaire l'historique du quartier du Cloalet, mais juste rappeler quelques dates :

Le terrain est en zone à bâtir depuis 2005. Il est compris dans le périmètre compact du PALM depuis 2012.

Les 1<sup>ères</sup> études pour y développer un quartier d'habitation datent de 2008.
- Un 1<sup>er</sup> plan de quartier a été validé en 2018 par le Canton, la Municipalité et le Conseil communal.
- Un référendum a été lancé par des opposants, lequel a été soutenu par la population nécessitant de modifier le projet.

- Le propriétaire a modifié le projet en tenant compte des remarques des opposants et en renforçant les mesures écologiques et environnementales du PA permettant d'obtenir le label Site 2000 W.
- Ce nouveau projet a été accepté par le Conseil communal en février 2022.
- La mise à l'enquête du permis de construire début 2024 a suscité de nouvelles oppositions qui ont été levées par la Municipalité le 13 août 2024.
- En septembre 2024, les opposants ont fait recours à la CDAP contre la décision de la Municipalité.
- Le 18 novembre 2025, la CDAP a rejeté ce recours et confirmé la décision de la Municipalité.

Elle s'apprêtait à annoncer la nouvelle lors du dernier Conseil mais elle s'est retenue de se réjouir et elle a bien fait puisque fin décembre, la Municipalité a appris que les opposants ont décidé de faire recours au Tribunal fédéral.

Si elle s'étend un peu sur le sujet, c'est pour que vous soyez informés que ce recours a comme effet collatéral, en plus de retarder la construction de logements dont la commune a clairement besoin, de repousser la réalisation de la passerelle enjambant la route de Berne qui était incluse dans le PDCom de 2000.

En effet le recours au Tribunal Fédéral va à nouveau retarder le projet de plusieurs mois.

- **Réponse du Conseil d'État en décembre 2025 à une pétition déposée en juin 2022 demandant la prolongation du M2 (et aussi du M3) :** le Conseil d'État dit qu'il conduit actuellement un projet majeur de renouvellement des automatismes du M2 et d'augmentation de capacité de la ligne, mais qu'une prolongation du M2, comme cela avait été d'ailleurs demandé par divers postulats au Grand Conseil, n'est pas à l'ordre du jour. En effet, le coût de construction et d'exploitation est très élevé et les analyses démontrent que la densité d'emplois-habitants des secteurs de l'école hôtelière est encore très insuffisante et que de tels prolongements seraient disproportionnés et inopportuns, d'autant plus que la desserte en bus existante est en constante amélioration sans représenter de charges disproportionnées.

La réponse contient toutefois un élément pour une possible extension future puisqu'il est prévu la contrainte de préserver la faisabilité d'un éventuel prolongement si les planifications territoriales de ce secteur venaient à être fondamentalement revues dans le sens d'une très importante densification. Ainsi, l'arrière-gare actuellement prévue aux Croisettes serait compatible avec un potentiel prolongement le moment venu. La conclusion est que, au regard du rapport coût-utilité, la réalisation d'un prolongement du M2 ne peut se justifier pour l'instant.

Pour rappel, en 2019, M. Felix Schmidt avait déposé un postulat qui demandait que la Municipalité s'engage activement pour le prolongement du M2, qu'elle étudie le tracé et la position de futures stations, les intègre et les réserve dans sa planification territoriale.

Dans le cadre du PDCom accepté par le Conseil communal en 2021, cet objectif avait été mentionné mais le Canton a demandé de le supprimer, car il n'était pas réaliste dans un plan directeur valable pour 15 à 20 ans, la prolongation du métro s'inscrivant dans un horizon temporel beaucoup plus lointain.

La réponse du Conseil d'État à cette pétition confirme donc que le prolongement du M2 n'est pas à envisager dans les 15- 20 ans à venir. Toutefois, comme demandé par le postulat en 2019, la Municipalité réserve la possibilité de futures stations dans sa planification territoriale.

Pour les personnes qui seraient intéressées à obtenir le texte complet de la réponse du Conseil d'État, n'hésitez pas à le faire savoir et elle vous enverra le document par mail.

#### **Mme Chantal Good, Municipale**

- Une seule communication qui se veut un rappel et un encouragement à participer au **sondage sur la politique sportive à Épalinges**.

Ce sondage que vous avez reçu dans votre boîte aux lettres et sur les réseaux sociaux permettra à la Municipalité d'avoir une base pour l'orientation à donner, identifier les attentes et les éventuels manques.

Elle remercie donc le Conseil de le partager et diffuser à votre entourage en scannant le QR code affiché à l'écran. Le délai est reporté à fin février, début mars.

#### **Mme Marisa Dürst, Municipale**

**Mobilité active** : au courant du mois de mars, des nouveaux vélos en libre-service (VLS), de l'entreprise Lime seront mis en circulation à Épalinges en remplacement des vélos de Publibike. Notre commune s'est, en effet, associée à 27 communes des régions de Morges et Lausanne ainsi que l'EPFL et l'Université de Lausanne pour proposer un système unifié. Grâce à ce partenariat, 900 vélos, tous électriques, circuleront dans la région et pourront être stationnés librement sur des arceaux ou sur des emplacements spécifiques que nous pourrions appeler des stations virtuelles. Une fois par semaine, le prestataire Lime procédera à un rééquilibrage afin d'assurer la disponibilité de 20 vélos dans notre commune, ce qui correspond à 1 vélo pour 500 habitants. Enfin, la Municipalité avec le service durabilité prévoient de nombreux emplacements dans toute la commune. Toujours concernant la mobilité active, la Commune a reçu une subvention cantonale pour la création de la piste et voie cyclable en remplacement de la voie de bus sur la route de la Croix-Blanche. Cette subvention de la DGMR, la Direction générale de la mobilité et des routes, correspond à la moitié du coût des travaux, soit CHF 19'900.00.

**La deuxième communication a trait à la santé au travail** et plus particulièrement à l'ergonomie. Les 20 et 22 janvier derniers, une physiothérapeute a visité les services communaux en compagnie de la Cheffe du Service des Ressources humaines. Au cours de ces deux journées, la spécialiste de l'IFA, l'Institut de médecine du travail, a pu observer différents postes de travail aussi bien dans les bâtiments administratifs que sur le terrain, que ce soient les écoles, la déchetterie, la Salle de spectacles, la voirie. Grâce aux observations et témoignages réalisés, une analyse sera faite et un cycle de formation sera dispensé à l'ensemble du personnel communal au courant du mois de mai, en fonction des différents métiers.

Enfin, **la troisième communication, concerne le programme Épalinges Réno**ve qui accompagne les propriétaires Palinzards dans leur projet de rénovation énergétique. Lancé en mai 2025, nous en sommes maintenant aux ateliers d'accompagnement avec des experts provenant du milieu bancaire, de l'ECA pour la partie sécurité des bâtiments, de notre bureau d'urbanisme et énergie, des SIL, de la DGTL. Avec 56 propriétaires inscrits, ce programme rencontre un vif succès. Nous comptons 36 villas, 12 PPE et 8 habitats collectifs. La fin de ce programme interviendra au mois de mai et se conclura par un concours visant à sélectionner le meilleur dossier de rénovation pour la catégorie villa, la catégorie des PPE et la catégorie des habitats collectifs.

Le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

**M. Corentin Binamé**, concernant la communication de Monsieur le Syndic au sujet du courrier reçu de notre Canton. Dans le cadre de votre communication vous avez indiqué que le problème de notre commune c'était les dépenses et non pas les revenus. Est-ce que vous pourriez préciser s'il s'agit d'une analyse personnelle ou si elle ressort du courrier du canton.

**M. Alain Monod, Syndic**, répond que dans le courrier du Canton il n'est fait aucune allusion à une exigence d'augmentation d'impôt mais il est fait uniquement allusion aux dépenses. Il n'a pas dit que le seul problème étaient les dépenses, il a dit pour reprendre sa phrase « comme nombre de communes, notre principal problème c'est les dépenses mais pas forcément les rentrées ». Le Président de la CoFin fera son rapport après la séance de la commission qui est agendée le 24 février prochain et vous aurez connaissance de ce courrier. Cela ne veut pas dire que l'on ne songe pas à une augmentation d'impôt mais dans le courrier du Canton il répète qu'il n'est fait aucune allusion à une exigence d'augmentation d'impôt. Aujourd'hui le canton n'en a pas la compétence. La nouvelle loi sur les communes pourrait effectivement permettre au canton d'exiger qu'une commune augmente les impôts. Mais aujourd'hui nous n'en sommes pas là.

Le Président rappelle que ce point n'est pas à l'ordre du jour il propose de passer à la suite.

**M. Félix Schmidt**. En vertu de la loi sur la transparence, est-ce que la Municipalité pourrait mettre ce courrier à disposition sur l'Extranet ?

Le Président répond que la CoFin va se pencher sur ce courrier lors de sa prochaine séance et décidera de communiquer de la teneur de cette lettre. Il est pris note du souhait de M. le Conseiller Félix Schmidt.

#### **5. RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE, MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE GUIGNARD.**

Le Président donne la parole à **Mme Fabienne Guignard** pour la lecture du rapport annuel de la commission de politique régionale.

Il fut un temps, pas si éloigné, où ce rapport annuel était écrit et lu pour dire qu'il ne s'était rien passé... Il était pourtant bien précisé dans notre règlement du Conseil que le président en charge avait l'obligation de référer au plenum de son activité. Elle n'était pas brillante. Mais à force de se plaindre que la Municipalité et le Bureau du Conseil ne faisaient jamais appel à elle, pour consultation ou comme commission ad hoc, des oreilles attentives se sont finalement ouvertes et voilà qu'en 7 mois nous nous sommes trouvés consultés à deux reprises : la création d'une association de communes pour la gestion des eaux usées vers la STEP et la création d'un groupement pour la gestion des forêts. Deux sujets qui peuvent au prime abord paraître secondaires dans nos priorités politiques mais qui se révèlent au final une optimisation de l'organisation de secteurs souvent techniques, faisant référence à des lois cantonales et qu'il s'agit d'appliquer avec le plus d'efficacité possible.

Avec la création d'une association de communes, seize exactement pour la gestion des eaux et les problèmes qui lui sont liés, il aura fallu pas moins de deux séances plénières

réunissant toutes les communes concernées, séance d'information sur un projet mis en branle il y a plusieurs années déjà et dont il fallait demander l'avis des commissions ad hoc avant de proposer le projet final. Statuts de l'association à mettre en forme, financement et clé de répartition pour chacune des communes concernées, bref savoir comment cette délégation de compétences à un autre organe que notre Conseil communal allait s'organiser.

Le préavis final, le même pour toutes les communes engagées dans ce processus, fait de nombreux compromis, est en cours d'examen dans toutes les communes. Notre commission s'est réunie hier sur le sujet. Le rapport sera donc prêt pour notre Conseil de mars. Elle ne veut pas en parler pour en laisser la primeur à notre plenum d'ici quelques semaines. Soulignons que la commission des finances, pour la première évaluation, a travaillé ensemble avec notre commission. Nous avons donc fait des propositions que l'on retrouvera dans le préavis final unique.

Quant à la gestion des forêts, ce fut aussi à l'unanimité des membres de la commission et du Conseil que ce préavis a été voté en plenum.

Qu'il s'agisse des forêts ou des eaux usées, soulignons que M. Roland Perrin, toujours à la recherche d'efficacité et de rationnement des efforts a été un acteur constructif de ces deux projets. C'est en sorte, un peu grâce à lui que ce rapport a heureusement un peu plus de consistance que d'habitude...

La politique régionale fait désormais partie des outils d'optimisation de gestion des communes, en mutualisant les ressources pour le bien commun. Mais, rappelons-le également, c'est un outil à double tranchant si au fil du temps il devient un mastodonte, difficile à manœuvrer. On le voit avec les projets d'agglomération. Les associations de communes qui ont fleuri un peu partout sont aussi, et c'est l'autre face de la médaille, une délégation de compétences communales à un organe supra-intercommunal, qui a lui aussi son propre règlement et dans lequel il faut désigner le temps d'une législature des délégués selon des clés de répartition très précises. Si possible des délégués quelque peu compétents dans des domaines très spécifiques... Bref, des conseillers communaux à double casquette, pardon des conseillères aussi...

D'autres projets de la Municipalité peuvent certainement intéresser la Commission consultative de politique régionale, pourquoi pas l'informatique de notre commune...

Me voilà moins honteuse ce soir de n'avoir pas à avouer notre inutilité. La Commission a fait du bon travail. L'avenir nous dira si le bilan de nos décisions est positif ou pas. Ce qui est sûr, c'est que nous sommes devenus de vrais spécialistes de l'élaboration de statuts. C'est toujours utile...

Le Président la remercie pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

**6. RÉPONSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX  
« DU SPORT JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT POUR LES JEUNES PALINZARDS »  
- RAPPORT N° 01/2026.**

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du rapport 01/2026.

***Au vote, avec 63 oui, 1 non et 6 abstentions, le rapport 01/2026 est accepté.***

**7. ROUTE DE MONTBLESSON – GLISSEMENT DE TERRAIN DÉCEMBRE 2023 – PHASE 1 – DEMANDE D’UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 03/2026.**

Le Président demande, conformément à l’art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n’est pas le cas. Il remercie l’ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s’exprimer ? Ce n’est pas le cas.

La discussion est ouverte.

La parole n’est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis 03/2026.

***Au vote, avec 70 oui, 0 non, le préavis 03/2026 est accepté à l’unanimité.***

**8. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERNEST CORBAZ « PRÉSERVATION DES RESSOURCES D’EAU ET DE CAPTAGE » - PRISE EN CONSIDÉRATION.**

Le Président demande si quelqu’un à une remarque sur la recevabilité de ce postulat. Le Bureau a demandé de modifier la motion en postulat. Ce n’est pas le cas.

Il ouvre la discussion.

**M. Ernest Corbaz.** Comme vous le savez, Épalinges possède sur son territoire d’importantes sources d’eau. Il cite celles de Silvana et du Bornalet en particulier. Sans eau il n’y a pas de vie. Cette ressource face au changement climatique diminue. Dès lors nous devons la préserver et la valoriser. Dans le cadre d’importants projets sur notre commune, cette motion invite la Municipalité à étudier tous les moyens possibles pour rendre attentifs les promoteurs aux réalités géologiques qui nous concernent. Un bien commun.

Pour illustrer ses propos, il cite la parcelle de Mme Simone Pasche où un plan immobilier est en devenir. A ce titre, il serait souhaitable qu’en amont le promoteur donne des gages quant à l’optimisation et l’utilisation de l’eau.

Entendu que cette motion vise l’ensemble du territoire de notre Commune.

**M. Michael Maeder.** Il s’agit d’une brève intervention par rapport à ce sujet. Il a pris note de l’accord de M. Corbaz de modifier sa motion en postulat. Pour lui c’est le mi-chemin. L’eau est une ressource très importante par contre le contenu de ce postulat lui paraît être un vœu plutôt qu’un postulat ou une motion. On lit des choses qui semblent évidentes mais il ne voit pas en quoi une commission ou un rapport pourrait changer quelque chose par rapport à ce sujet important. Il propose de modifier le postulat en vœu ou en interpellation sinon il va refuser cette prise en considération.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

**Au vote, avec 51 oui, 7 non et 11 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.**

## **9. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.**

Il y a eu plusieurs annonces de dépôts d'interpellations, le Président donne la parole dans l'ordre d'arrivée.

### **M. Corentin Binamé « Pour une planification de l'accueil de jour de la Commune, sociale et durable ».**

La Municipalité nous a informés en date du 5 mai 2025 que la FAJE avait constaté que le dossier de la Commune pour la période 2025-2030 proposait une offre stable ainsi que des ambitions de développement allant au-delà de ses exigences. Cela constitue une excellente nouvelle.

Néanmoins, depuis cette communication, des éléments extérieurs à notre Commune sont survenus avec un impact important sur la pérennité de l'Accueil de jour tel qu'il est actuellement organisé. En effet, le Parlement fédéral a approuvé le principe d'une allocation de garde pour enfants, qui serait financée principalement par les cantons.

En parallèle, si la Fraje salue le fait que le Canton ait finalement limité la diminution de son financement de 10 millions pour une année uniquement, elle relève que le secteur doit pouvoir bénéficier d'un soutien durable afin de pouvoir continuer à développer une offre d'accueil de jour de qualité dans le canton. Ce soutien régional est d'autant plus crucial à l'approche de la mise en place du système d'allocation de garde, attendue pour 2028.

Par conséquent, il pose à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) Tenant compte des futures modifications des modes de financement de l'Accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud prévues à moyens termes, le plan de développement des places d'accueil pour la Commune est-t-il impacté ?
- 2) Si oui, quels leviers la Municipalité entend-elle actionner afin d'adapter l'Accueil de jour palinzard aux nouveaux défis de financement ?
- 3) Si non, pourquoi ?

Il remercie par avance pour une réponse écrite en cas d'acceptation de son interpellation.

Le Président demande si 5 conseillers au moins soutiennent cette interpellation. C'est le cas.

### **M. Mario Miguel Campos et Mme Chloé Restauri « Ascenseur près de l'Union : prière de retenir son souffle ? ».**

Régulièrement, l'ascenseur situé près de l'Union, après le passage sous voie du M2, se distingue davantage par ses qualités olfactives que par son confort d'utilisation.

Son usage est ainsi fortement déconseillé, sauf peut-être pour les personnes momentanément privées de l'odorat.

Heureusement, une rampe offre une alternative appréciable aux personnes avec des poussettes ou en chaise roulante. Néanmoins, cet ascenseur demeure un équipement important et nécessaire pour l'accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite.

Fin janvier dernier, les nuisances olfactives ont même dépassé le cadre de la cabine pour s'étendre à ses abords, suscitant plusieurs plaintes d'habitants de la commune. De plus, l'ascenseur est abîmé au niveau du message pour les malvoyants, C'est-à-dire le message n'existe plus. Il est régulièrement vandalisé, quel survivant de la Guerre 14-18 ! La poubelle proche de cet ascenseur déborde régulièrement et des débris de verre au sol offrent une ambiance particulière. À ce stade, cet ascenseur et son environnement semble malheureusement remplir souvent davantage une fonction d'épreuve sensorielle qu'un rôle d'équipement public d'accessibilité, ce qui n'était sans doute pas l'intention initiale de sa présence.

Dans ce contexte, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes :

- L'entretien de cet ascenseur relève-t-il de la compétence de la Commune ?
- Si oui, quelles mesures d'entretien sont actuellement mises en place et à quelle fréquence (pour l'ascenseur) ?
- Une réparation du message destiné aux malvoyants est-il programmé ? Si non, pourquoi ?
- L'entretien du passage sous-voie relève-t-il de la compétence de la commune ?
- Si oui, quelles mesures d'entretien sont actuellement mises en place et à quelle fréquence (pour le passage sous-voie) ?
- Dans tous les cas, Quelles actions pourraient être envisagées afin d'améliorer durablement la situation, pour le confort des usagers... et de leurs narines ?

Le Président demande si 5 conseillers au moins soutiennent cette interpellation. C'est le cas.

**M. Roland Perrin, Municipal**, répond que la Municipalité est au courant du problème olfactif et est en train de prévoir un autre revêtement pour le sol. L'actuel, en caoutchouc, ne permet pas de procéder à un nettoyage sous la surface. Un revêtement métallique sera prévu à la place, permettant un nettoyage optimal. La réparation des touches pour les mal-voyants sera possible. Concernant la poubelle et les déchets se situant dans le passage sous-voie, elle est vidée très régulièrement. Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri des incivilités.

**M. Erich Dürst**. Il souhaite déposer deux interpellations.

#### **Interpellation « Bouclier fiscal ».**

Entre 2009 et 2021, le mécanisme dit du « bouclier fiscal » a été appliqué de manière contraire à la loi. Cette application erronée a impacté autant les impôts cantonaux que les impôts communaux.

Cet état de fait a gravement entamé la confiance de la population envers les autorités et l'administration, ceci d'autant plus que la problématique est épineuse, comme le montrent le rapport du Conseil d'État suite à la motion Buclin ou encore le rapport Paychère, mandaté par le gouvernement.

Les éventuelles conséquences sur les finances communales ne peuvent pas nous laisser indifférents, compte tenu de la situation financière difficile que nous traversons aujourd'hui. Il dit entre parenthèse il faut aussi et comme le dit M. Binamé et confirmé par M. Le Syndic, se préoccuper des rentrées et pas seulement des sorties si on veut atteindre un équilibre. Il le dit sans malice, il est nécessaire de dissiper autant que faire se peut le brouillard qui entoure les errements du bouclier fiscal.

Au nom du groupe des Vert.e.s, il souhaite donc poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité sait-elle si Épalinges est concernée par l'application contraire à la loi du mécanisme du bouclier fiscal entre 2009 et 2021 ?
- Si oui, peut-elle renseigner le Conseil communal sur l'ampleur (nombre de contribuables concernés, montants concernés, autres informations) ?
- Si non, qu'entend-elle entreprendre pour obtenir ces informations afin de pouvoir renseigner le Conseil et la population ?
- Qu'envisage-t-elle pour récupérer les éventuels montants manquants ?

Il remercie d'ores et déjà la Municipalité des réponses qu'elle apportera à cette interpellation.

Le Président demande si 5 conseillers au moins soutiennent cette interpellation. C'est le cas.

**M. Alain Monod, Syndic.** Il va répondre de suite comme le permet le règlement et comme M. Dürst n'a pas demandé de réponse écrite. Il n'a pas l'impression que le brouillard est en train de se dissiper. En l'occurrence, M. Dürst vous le savez, la Commune délègue, comme beaucoup de communes, la taxation et la perception de l'impôt cantonal et communal au canton telle que la loi vaudoise sur les impôts directs le permet. Ainsi les éléments relatifs aux taxations ne sont pas en possession de la commune. La Direction Générale de la Fiscalité nous indique, comme ils l'indiquent à nombre de communes, qu'il n'est actuellement pas possible pour eux, ni pour nous d'ailleurs avec les éléments de reporting reçus, d'avoir des informations sur les contribuables concernés. Dès lors nous ne sommes pas en mesure de déterminer un éventuel manque à gagner pour notre commune à ce jour. Il a envie de dire à M. Dürst que son interpellation arrive un peu trop vite. D'autre part, le 14 janvier 2025, le procureur général a décidé d'enquêter sur les circonstances qui auraient mené à une application illégale du bouclier fiscal mais aussi à la modification des décisions de taxations à la suite de réclamations de certains contribuables. A la suite de la conclusion de cette enquête, il pourra être mis peut-être en lumière les responsabilités de chacun. S'il est avéré que des agents du Canton auraient agi de manière contraire à la loi, les autorités devront rendre des comptes aux communes en vertu de la loi sur la responsabilité de l'état, des communes et de leurs agents. La Municipalité prendra alors les décisions nécessaires pour défendre ses intérêts dans le cas où il aurait été établi que la Commune aura été lésée. Mais aujourd'hui à ce stade il est impossible de répondre à votre interpellation.

**M. Erich Dürst,** il remercie Monsieur le Syndic pour cette réponse et souhaite déposer une résolution. Le Président, après vérification du règlement, informe qu'il est possible de déposer une résolution mais sous la forme écrite. M. Dürst prend note de la réponse de M. le Syndic qui nous affirme que la Municipalité entreprendra, le temps venu, les démarches pour éclaircir cette situation et sa résolution serait de voter le soutien du Conseil à cette démarche de la Municipalité le moment venu pour éclaircir cette situation au mieux.

**M. Alain Monod, Syndic** remercie M. Dürst de proposer le soutien du Conseil pour les éventuelles démarches mais il faut être conscients aussi que le jour effectivement, si un jour on arrive à nous dire combien la Commune d'Épalinges aurait éventuellement perdu

dans cette aventure, il faudra faire une pesée d'intérêts. S'il s'agit d'engager des frais juridiques plus élevés que les montants perdus, la réflexion sera vite menée.

Le Président rappelle la teneur de l'article 75 : la discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution laquelle ne doit pas contenir d'injonction envers la Municipalité. Il propose de dire que le Conseil prend acte des réponses de la Municipalité s'agissant du bouclier fiscal et de son intention d'engager toutes mesures appropriées pour récupérer les montants qui auraient échappé à l'impôt.

**M. Alain Monod, Syndic**, reprend la parole. Il prend cette résolution comme un manque de confiance envers la Municipalité. C'est son avis. Il a donné la réponse qu'aujourd'hui aucune commune n'est capable de dire combien elle a perdu ou pourrait perdre dans l'affaire du bouclier fiscal. Il ne pense pas que l'on pourrait être une commune très concernée. Beaucoup de contribuables concernés sont plutôt en terre sainte. Peut-être qu'Épalinges est concernée, on n'en sait rien. Votre résolution montre un manque de confiance envers la Municipalité.

Le Président propose à M. Erich Dürst de rédiger son texte durant le passage aux autres interpellations. Ensuite, la parole lui sera donnée à nouveau.

Il accepte la proposition du Président.

Il présente sa deuxième interpellation :

**Interpellation « Bus aux Croisettes ».**

Depuis la mise en place de la nouvelle ligne 54 des TL, l'arrêt de la ligne 44 aux Croisettes a été déplacé. Il partage maintenant le même arrêt que les lignes 45 et 46, direction Bois-Murat. Avant de pouvoir quitter cet arrêt et traverser la Route de Berne, les bus doivent bien évidemment attendre le feu vert, ce qui peut prendre un certain temps.

On observe désormais fréquemment, tout au moins aux heures de pointe, un embouteillage de bus à cet endroit. En effet, les bus régionaux qui empruntent la route de Berne. En effet, les lignes régionaux 360, 361, 362 et 435 passent également par cet endroit. Or, si ces bus doivent attendre le feu vert, il est alors impossible aux bus locaux d'arriver à l'arrêt pour débarquer et embarquer leurs passagers.

Il arrive ainsi que trois bus attendent, l'un derrière l'autre, et chacun doit attendre un cycle complet des feux pour pouvoir poursuivre sa route.

Compte tenu de cette situation, il adresse les questions suivantes à la Municipalité :

- Comment apprécie-t-elle cette situation sur le plan de la sécurité, notamment celles des nombreux piétons qui fréquentent cet espace ?
- Quelle est l'appréciation des TL, concernant d'éventuels retards, difficultés d'exploitation, conséquences sur le personnel ?
- Est-ce que des pistes, telle qu'un réglage prioritaire des feux pour les bus, sont envisagées, respectivement à l'étude et discutées avec les parties prenantes ?

Il remercie d'ores et déjà la Municipalité des réponses qu'elle apportera à cette interpellation.

Le Président demande si 5 conseillers au moins soutiennent cette interpellation. C'est le cas.

**M. Alain Monod, Syndic,** répond qu'une réponse plus circonstanciée sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil. Deux petites choses quand même : il y a eu une séance il y a une quinzaine de jours avec les TL à laquelle il n'a pu être présent. Il n'a pas encore le retour à ce jour mais les TL sont conscients de la problématique. La deuxième chose est que les bus sont munis d'un système demandant la priorité sur les feux, est-ce qu'ils le font toujours ou pas, il ne peut le dire. Il y a d'ailleurs la même problématique au chemin de la Laiterie. Une réponse sera donnée plus longuement par la suite.

**M. Youri Rosset « Déchets des commerces ».**

Le règlement communal des déchets d'Épalinges stipule, à l'alinéa 6 de l'article 8 : les magasins de grande distribution, centres commerciaux et entreprises analogues, sont tenus de mettre à la disposition de leurs clients, à leurs frais, les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets issus des produits qu'ils proposent dans leur assortiment.

Il salue la précision de notre règlement, justifiée au vu de la responsabilité de ces magasins de distribution dans la quantité globale des déchets engendrés notamment par des emballages. Ces magasins jouent le jeu... en partie ! Seulement pour des déchets recyclables, et donc valorisables. Qu'en est-il des autres déchets, qui finissent dans nos sacs taxés ?

La demande auprès des magasins de la mise en place de la récupération de leurs déchets (comme défini par notre règlement communal) pourrait avoir plusieurs avantages :

- Permettre à la population de réduire ses coûts dus aux sacs taxés en responsabilisant les distributeurs de ces déchets (qui sont liés aux producteurs et peuvent en général dicter les conditions).
- Sensibiliser au passage les gens à la question des déchets, à la pertinence de certains emballages, et au tri en mettant cette thématique en avant dans nos magasins. Le citoyen serait invité à faire sa part en triant les déchets, ceci sans minimiser la responsabilité du commerce comme c'est le cas actuellement.
- Promouvoir une politique en matière d'écologie « pour » les gens, et non punitive envers la population.
- Potentiellement, diminuer les problèmes de poubelles de quartier débordantes et mal triées (exemple aux Croisettes).
- Enfin, réduire les déchets dans la mesure où les magasins de grandes distributions devraient assumer les coûts de la gestion de ceux-ci, et auraient donc un intérêt économique à les diminuer.

Au regard de cet état de fait, il a l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce que la Municipalité compte entreprendre une démarche auprès des magasins de grande distribution pour faire respecter notre règlement ?
- Considère-t-elle comme positif la conséquence pour la population d'Épalinges ?
- Évalue-t-elle comme réalisable de proposer d'accompagner ce changement des commerces par une communication auprès de la population pour sensibiliser et encourager la bonne gestion des déchets ?

Le Président demande si 5 conseillers au moins soutiennent cette interpellation. C'est le cas.

**M. Roland Perrin, Municipal**, répond à la première question, la Municipalité a déjà entrepris il y a bien quelques temps des démarches auprès des grands commerces, mais sans grand succès. L'attention de la Municipalité est toujours de continuer les démarches mais c'est assez compliqué. La priorité aujourd'hui est fixée sur les sacs noirs qui sont versés dans les containers à l'insu des propriétaires Et c'est une grosse problématique plus importante que les déchets des magasins sachant que ces magasins vendent beaucoup au détail ce qui ne peut éviter tous les emballages Quant à la deuxième question, il souhaite préciser qu'il y a un avantage si les déchets peuvent être récupérés directement dans les grandes surfaces il pourrait y avoir peut-être une diminution des emballages des produits vendus par ses magasins. Par contre, l'inconvénient comme pour les poubelles de rues, certaines personnes viendraient y déposer les déchets ramenés de la maison alors que ces déchets de grandes surfaces devraient être déposés avant de sortir ou en sortant de la grande surface. Il ne voit pas comment s'en sortir autrement. Et c'est la même chose dans les poubelles publiques on a remplacé les poubelles par des poubelles requins qui empêchent de mettre un sac ramené de la maison mais cela se fait régulièrement malgré tout. C'est un problème en fait de respect vis-à-vis des autres citoyens qui font l'effort de trier leurs déchets et de les mettre dans les sacs taxés. Pour la troisième question, il n'est pas certain que les grandes surfaces acceptent que la commune vienne faire la communication sur leur plateforme mais poser la question est toujours possible.

**Mme Brigitte Guex** avait l'intention de déposer une interpellation concernant la place de jeux de l'Ofréquaz qui fait double emploi avec la pétition. Son interpellation est transformée en vœu qui sera déposé lors du point 10.

**MM. Fabien Loi Zedda et Marc Veraguth « Du provisoire qui dure mais qui devient lancinant au chemin de la Laiterie-En Praz Bin ... ».**

Précisons nos intérêts, nous habitons au chemin de la Laiterie.

Apostrophés par de nombreux habitants du chemin de la Laiterie, que nous représentons aussi et dont nous partageons tout autant les nuisances et effets collatéraux décrits ci-dessous, nous avons dû nous contraindre à interpeller notre Municipalité sur « du provisoire qui dure », après maintes réponses orales restées vagues.

Depuis plusieurs années désormais, une desserte pour entreprises de chantier a été organisée dans le « Praz Bin » du chemin de la Laiterie. Cet espace, toutefois grillagé par devant, abrite toutes les caractéristiques d'un chantier avec ses conteneurs aménagés d'usage, ses engins et machines diverses et variées, ses amoncellements de gravats-bitume, emplacement qui semble s'étendre petit à petit.

Fastidieuses sont les différentes nuisances sonores, en particulier celles qui tôt le matin réveillent les riverains, sans oublier les différentes effluves et émanations inhérentes qui souvent dérangent tout autant.

En plus, les fortes pluies provoquent des écoulements et infiltrations chez les habitants en bas du terre-plein, formés par les diverses activités des entreprises ayant créé une sorte de dalle artificielle. L'espace de vie de la faune et de la flore, que représentait cette parcelle agricole avant, se trouve ainsi amputé.

Alors qu'à notre connaissance il n'y a même pas de location pour cet espace perçue par la commune, nous pouvons facilement imaginer qu'il sera nécessaire de le dépolluer tôt ou tard.

Dès lors nous posons les questions suivantes pour lesquelles nous souhaitons obtenir une réponse écrite.

1. Quand cette desserte va-t-elle être rendue définitivement à la nature ?
2. Qui va payer sa remise en état, voire sa dépollution ?

Le Président demande si 5 conseillers au moins soutiennent cette interpellation. C'est le cas.

**M. Erich Dürst.** Le Président revient donc au problème de l'interpellation de M. Erich Dürst sur le bouclier fiscal. Il remarque que l'article 74 dit : la réponse de la Municipalité est discutée par le Conseil qui a la possibilité d'adopter une résolution. Il a demandé à M. Dürst d'écrire cette résolution qui est en ses mains. La discussion est ouverte avant de passer au vote.

La parole n'est pas demandée.

La résolution concernant le bouclier fiscal est affichée à l'écran : « Entendu les réponses de la Municipalité à la suite de son interpellation concernant l'application contraire à la loi du bouclier fiscal entre 2009 et 2011, le Conseil communal soutient, par la présente résolution, la volonté exprimée par la Municipalité de défendre en temps et en heure, autant que possible les intérêts de la Commune dans cette affaire ».

Le Président passe au vote de la résolution.

***Au vote, avec 40 oui, 20 non et 10 abstentions, la résolution est adoptée.***

## **10. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.**

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, vœux et divers.

**Mme Brigitte Guex** dépose un vœu « Place de jeux de l'Ofréquaz ». Elle avait l'intention de déposer une interpellation concernant la place de jeux du Collège de l'Ofréquaz. Suite aux réponses transmises par M. Perrin, elle transforme son interpellation en vœu. Elle remercie la Municipalité de prendre en compte la pétition « Pour le retour d'une vraie place de jeux à l'Ofréquaz ». Le fait d'avoir récolté 584 signatures montre bien que les pétitionnaires ainsi qu'une bonne partie de la population palinzarde sont attachés à cet endroit qui est également un lieu de rencontre et de sociabilisation.

**M. Anton Epp**, intervient sur le même sujet. Il a deux questions à M. Perrin. Vous parlez d'ilot de chaleur. Ici on parle de l'Ofréquaz exposé nord, au sud il y a un talus, il y a des arbres qui fournissent de l'ombre. Devant il y a un pré. Ce n'est pas un ilot de chaleur et en plus il y a des panneaux solaires qui absorbent aussi la chaleur. Sa question : qu'est-ce qu'un ilot de chaleur dans ce cas-là. Deuxième question : vous parlez que les normes de sécurité ne seraient pas atteintes. Il veut bien croire par exemple que le sol est trop dur. Il constate qu'en général on veut éviter les dangers là où on peut c'est une bonne chose mais récemment il y a un responsable des jeux d'enfants qui a dit le but n'est pas d'éviter tous les dangers, le but est d'éviter les dangers graves. Pour un bleu, voire un bras cassé, ce sont les risques de l'apprentissage. Est-ce que les normes qui sont en vigueur actuellement empêchent de continuer ou est-ce une recommandation des nouvelles places de jeux. Ce qui est sûr est qu'on évite quelques bleus voire un bras cassé mais on ferme les places de jeux. Ici sur la place de la Croix Blanche on a également supprimé les jeux. Au Chaugand on a enlevé une petite cabane. Au Grand-Chemin il y avait aussi une cabane qui a été enlevée et qui a été remplacée par des fleurs, sûrement pour lutter contre les ilots de chaleur.

**M. Roland Perrin, Municipal**, répond que cette structure n'a pas été démontée par gaité de cœur mais pour des questions de sécurité. Si le jeu a été démonté c'est que le danger a été jugé suffisamment important. Différents jeux ont été effectivement supprimés mais il y a eu aussi trois nouvelles places de jeux créées. Au Chaugand, le jeu n'était plus conforme et il n'y avait plus de raison d'être car c'était un jeu pour petits enfants et il n'y a plus de petits enfants qui vont là-bas. Prendre le risque d'un accident, ce sont des responsabilités de l'expert et du Municipal. On ne peut pas prendre de tels risques.

Concernant les îlots de chaleur, dans la commune il y a deux endroits où il y a des îlots de chaleur importants qui ont été constatés, c'est Bois-Murat et l'Ofréquaz. Des tests ont été effectués qui les ont mis en évidence. Ces arbres ne seront plantés tout de suite mais la cartographie montre bel et bien de fortes chaleurs à ces endroits. Ce n'est pas anodin et il y aura certainement des demandes à l'avenir pour diminuer la chaleur.

**M. Alain Monod, Syndic**, il souhaite compléter ce que vient de dire M. Perrin. Lorsqu'il était enfant, un bras cassé à une place de jeux c'était la faute à pas de chance et cela s'arrêtait là. Malheureusement de nos jours ce n'est plus le cas. De nos jours un bras cassé, forcément on cherche un responsable. Il serait relevé que la Municipalité devait être consciente du danger et si rien n'a été fait, les ennuis commencent.

**M. Guillaume Morand**. C'est avec une certaine tristesse qu'il annonce la décision du Comité de mettre fin au 1066 festival. Une décision qui a été dure à prendre. Toujours dur d'arrêter quelque chose qu'on aime. C'est évidemment à ce moment-là que les flashes des meilleurs moments des 12 éditions du Festival resurgissent. Car il faut peut-être le rappeler, sur cette grande scène derrière lui, sont venues jouer des légendes de la musique internationale, la plupart du temps en offrant au public des prestations époustouflantes : Ibrahim Malouf, Joey Starr, Gorsn Bregovic, Émir Kusturica, Amadou et Mariam, Youssoupha avec l'OCL ou encore il y a quelques mois Salif Keita et Oxmo Puccino, parmi tant d'autres. Que de très beaux moments suspendus dans le temps.

Des merveilleux souvenirs, qui submergent amplement certains autres aspects communs à l'organisation de tout événement, le revers de la médaille : une énorme dose de travail, le stress de tout vouloir bien faire, de ne rien oublier, le stress de retrouver des bénévoles, de vendre ou pas des billets, de trouver un équilibre financier, de remplacer un artiste à la dernière minute, etc... mais avec toujours en point de mire un cap, un idéal commun, qu'au final chaque spectateur et chaque artiste aie du plaisir et vive un très bon moment à Épalinges. Vous l'avez peut-être compris, il n'y a pas une raison principale d'arrêter le festival mais plusieurs qui sont venues s'accumuler. Les énumérer toutes prendraient trop de temps. Le Comité pense que c'est le bon moment. Il est clair que le choix d'un membre du Comité de mettre fin à l'aventure a pesé dans la balance mais pas que. Le revers de la médaille commençait à peser de plus en plus, comme d'autres raisons plus ou moins personnelles. Point important, même si tout devient plus difficile, le Comité n'arrête pas pour des raisons financières. Il est du reste fier d'avoir pu clôturer la dernière édition dans le vert, sans avoir dû recourir aux dix mille francs de garantie au déficit de la commune, comme cela avait été le cas dans les années précédentes. Personnellement, en tant qu'entrepreneur, c'est important, on finit clean, pas de faillite, pas de factures ouvertes, tout le monde a été payé. Mais au moment de devoir fermer des magasins et licencier des collaborateurs, le soutien de CHF 20'000.- annuel de sa société au festival devient plus problématique, en tout cas moralement, vous le comprendrez aisément. Ceci dit, le Comité tient à exprimer divers remerciements : les remerciements à la Municipalité et au Conseil communal pour lui avoir fait confiance et lui avoir accordé une aide financière importante depuis 2013. Il remercie la Loterie romande et Pomp It Up. Le 1066 n'aurait pas été possible sans l'un

ou l'autre de ces trois soutiens principaux. Il remercie les autres fidèles soutiens, Qoqa.ch et La Vaudoise, tous les services de la commune qui ont aidé à chaque édition depuis le début de l'aventure, le service de la voirie, le service de la culture, de la police, des pompiers, la bourse, Alain de la Grande Salle, sans oublier M. Micheli à qui il rend hommage. Il remercie de tout cœur tous les si précieux bénévoles, les responsables des bars, des loges, de la cuisine, les bénévoles du montage, du démontage, tous les artistes, les nombreux techniciens, l'équipe de la sécurité et, last but not least, le merveilleux public qui est venu dans cette grande salle. Ils ont toutes et tous fait le 1066 Festival. Merci !

Pour finir sur quelque chose de positif, pour la Commune, une somme importante du budget culturel d'Épalinges devient dès lors disponible pour de nouveaux événements culturels, ceci dans un contexte tendu d'économies à effectuer et de restrictions budgétaires. Le Comité pense comme beaucoup d'entre vous qu'il ne faut en tout cas pas couper dans le déjà très maigre budget culturel de la commune, si essentiel pour la vie sociale d'une petite ville périurbaine comme Épalinges, mais qu'il faudrait à contrario l'augmenter tant que possible. Si d'aventure une jeune équipe reprendrait le flambeau pour l'organisation d'un festival de musique, le Comité se tient évidemment à disposition pour les soutenir, les aider, les conseiller ou quoi que ce soit d'autre.

M. Morand tient enfin personnellement à terminer cette intervention en nommant trois personnes du Comité sans lesquelles le festival n'aurait pas pu avoir lieu, il veut parler de ses amis MM. Laurent Klunge et Alex Pointet, et de sa compagne Mme Virginie Guisan. Sans l'un ou l'une des trois, ça n'aurait pas été possible. Leur travail a été immense. C'est eux qui ont porté à bout de bras ce festival, qui l'ont rendu possible. Un grand bravo et un grand merci à eux.

De longs applaudissements accompagnent M. Morand à sa place. Le Président le remercie pour son témoignage chargé d'émotions.

**M. Morgan Bride** a une question sur la route de la Vuilletaz en haut de la Girarde. Le tronçon sur Lausanne est à 30km/h et celui d'Épalinges est encore à 50km/h. Est-ce que la vitesse sera adaptée ?

**M. Alain Monod, Syndic**, donne une réponse rapide. En l'occurrence, il n'y a pas que le chemin de la Vuilletaz, il y a également Praz Buchilly qui a la même problématique. Il aurait souhaité que la ville de Lausanne avertisse de cela à l'avance et qu'Épalinges puisse prendre les devants pour créer une zone 30km/h. Le même problème est rencontré aux Boveresses dont la demande est maintenant toujours dans les mains de la DGMR qui bloque encore le dossier concernant les priorités de droite.

**M. Paul Habfast**. Il emprunte quotidiennement le chemin du Raidillon et force est de constater que beaucoup de véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse dans le Raidillon. Il vit des expériences de mort imminente hebdomadaire. Il émet le vœu qu'un radar pédagogique soit installé dans le sens de la montée et si des statistiques sont récupérées de ce radar, qu'elles nous soient partagées. En fonction des résultats, nous pourrions voir s'il y a lieu de faire quoi que soit ou pas.

**M. Erich Dürst** n'intervient pas de gaité de cœur. Il aurait préféré ne pas être amené à le faire. M. le Président en a fait allusion tout à l'heure dans ses communications. Il souhaite revenir sur ce sujet. La démocratie est exigeante et nécessite d'admettre que tout le monde ne partage pas nos opinions et nos points de vue. Il relève que les solutions sont trouvées dans le débat d'idées et dans le compromis et que les décisions



# Épalinges

Commune

sont prises par décisions et par votes. Comment alors comprendre le fait qu'en peu de temps les affiches des Verts ont été vandalisées à 7 emplacements sur 11 dont un à deux reprises ? Qui sont ces personnes qui par ces actes montrent qu'elles refusent les règles de notre démocratie. Les règles de loyauté et de bienséance dans une campagne électorale. Ces dégradations, qui au début pouvaient apparaître comme sporadiques présentent désormais un caractère clairement ciblé. Qui sont ces opposants qui manifestement préfèrent agir dans l'ombre et sous couvert. Nous les invitons à débattre, à confronter leurs idées et à échanger loyalement pour permettre à la population de voter sereinement. Au-delà du résultat du 8 mars, c'est notre démocratie qui est en jeu. Il en est certain que vous en conviendrez et qu'elle vaut la peine d'être défendue avec conviction. Nous comptons sur vous toutes et tous, groupes politiques, Municipalité pour s'associer à nous pour la défense de ces valeurs.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 24 mars 2026 à 19h30 à la salle des spectacles.

La séance est levée 21h08.

Épalinges, le 26 mars 2026.

Le Président :

François Puricelli



La Secrétaire suppléante :

Laurence Simonetti